

Fédération des Associations pour la Promotion du Numérique en Afrique

Procès-verbal l'Assemblée Générale du 27 aout 2023

Présents : Mamoutou Diarra – Youssouf Daouda Maiga – Sidi Yaya Konaté – Ibrahima THIERO - Souleymane DIALLO - Hassane TOURE - Mahamadou Moctar Coulibaly

Représenté : Ousmane MB Bagayoko donne pouvoir à Ibrahima THIERO

Textes de résolutions de l'Assemblée Générale du 27 aout 2023

Résolution 1 – Résolution de procédure

Les discussions sur les résolutions se font en levant au préalable la main : physique ou en digitale. La parole est donnée par le président de séance. Les interventions ne peuvent dépasser 3 minutes maximum.

Les votes se feront à main levée, sauf si l'un des votants présents demande le vote à bulletin secret. Auquel cas le dépouillement sera public et effectué par deux personnes désignées par le Président de séance.

Votes:

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 8

Résolution 2 – Approbation de l'ordre du jour

L'Assemblée Générale approuve l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 27 aout 2023.

Votes:

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 8

Résolution 3 – Election du 1er bureau de la fédération

L'Assemblée Générale réunie le 27 aout 2023 élit le premier bureau fédéral de l'Association pour la Promotion du Numérique en Afrique.

Propositions liste portée par Ibrahima THIERO :

Président : Ibrahima THIERO
 Responsable coordination projets et évènements : Hassane TOURE
 Responsable Recherche et Innovation : Souleymane DIALLO

- Trésorier : Joseph KONE

Responsable Partenariat : Youssouf Daouda MAIGA
 Secrétaire Général : Mamoutou DIARRA
 Responsable Pédagogique et Formation : Sidi Yaya KONATE
 Coordinateur Général : Ousmane BAGAYOKO

- Conseiller du président : Mahamadou Moctar COULIBALY

- Conseiller du président : Mahamadou CAMARA

Votes:

- Contre = 0 - Abstention = 0 - Pour = 8

Résolution 4 – Adresse de l'association

L'assemblé Générale décide de choisir Bamako, Sogoniko rue 106 porte 717 comme adresse de l'association.

Votes:

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 8

Résolution 5 – Montant de la cotisation

L'assemblé Générale fixe le montant de la cotisation pendant le mandat à 25 000 FCFA par an par membre de la fédération.

Discussions:

Youssouf: Qui cotise au niveau fédération?

Ibrahima : Les membres

Ibrahima: Qu'est-ce que vous en pensez?

Mamoutou : Si nous mettons des facilités de payement, ça devrait le faire.

Souleymane: si nous mettons la cotisation à 30 000 il faudrait que les cotisations locales soient plus.

Youssouf: Quand les membres cotisent il faudrait que cela leur serve. Mamoutou: C'est vrai que quand on paie cela doit servir aux membres

Souleymane: Les cotisants doivent avoir des avantages.

Mahamadou Moctar : Pourquoi pas faire des possibilités de paiements pour tous en fonction des moyens des uns et des autres.

Ibrahima: Mettre en place une offre étudiants et les autres?

Votes:

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 8

Résolution 6 – Clôture de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Régionale réunie 27 aout 2023 clôture la séance.

Votes:

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 8

Points divers

RAS

La Président :

Ibrahima THIERO

Le Secrétaire Général

Mamoutou DIARRA